

DECISION DE LA DIRECTRICE N° 965/2026

Déstockage de produits boutique

Conformément :

- à l'article R331-5 du Code de l'Environnement qui précise les possibilités de délégation au directeur
- à la délibération du conseil d'administration n°2/16 du 29 février 2016 déléguant de façon permanente au directeur la possibilité de fixer les tarifs des produits et objets vendus par l'établissement (Art. R331-23,I,8°)

La directrice du Parc national de Port-Cros décide de déstocker les produits listés ci-dessous, en raison du faible niveau de vente par rapport aux quantités stockées :

Code	Descriptif	Année	Quantité à déstocker
ACCMET002	Gourde alu - bouchon bleu	2024	59
ACCMET003	Gourde alu - bouchon marron	2024	64
ACCJEU020	Mini puzzle Ile de Port-Cros	2024	171
BIJBOU020 à BIJBOU031	Boucle oreille balsa	2023	92

Ces produits seront remis au service Accueil Communication Tourisme et Ecocitoyenneté.

Ils pourront être distribués comme lots lors de salons, manifestations ou concours organisés par le Parc ou utilisés lors d'animations d'Education à l'Environnement et au Développement Durable.

A Hyères, le 26/01/2026

La directrice,


**Par déléguation
Le Directeur Adjoint
François VICTOR**

Sophie-Dorothee Duron

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public Parc national de Port-Cros (www.portcrosparcnational.fr).